

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**VILLE D'AUBIN**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 07 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 03/04/2023

\*\*\*\*\*

Le sept avril deux mil vingt-trois, à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : M. Michel BAERT, M. Serge BOSCUS, Mme Brigitte CUESTA, Mme Charlène CUESTA, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Magali GARRIC, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Patrick LAUMOND, Mme Maryline SALVAN, Mme Hélène SOLIS, M. Bernard SOUVERAIN, Mme Christine TEULIER.

Procuration(s) (0) :

Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme Andrée ARCALIS, Mme Karine FABRE, Mme Brigitte RODRIGUEZ, Mme Laurianne VINCENT.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

\*\*\*\*\*

*Nombre de membres : 17*  
*Membres présents : 13*

*Membres en exercice : 17*  
*Membres ayant donné procuration : 0*

*Votants : 13*

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° : 2023-10**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – C.C.A.S. BUDGET  
PRINCIPAL « ACTION SOCIALE »**

**Le Conseil d'Administration,  
Après avoir examiné,**

Le compte administratif C.C.A.S. 2022, du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice; CONSTATANT que ce dernier fait apparaître un déficit en section de fonctionnement de : 8 540,77 € et un excédent en investissement de 6 563,31 €.

**Le conseil d'administration,  
Après avoir délibéré,**

**DECIDE**

à l'unanimité, pour le budget principal, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en « déficit reporté », et celui de la section d'investissement en « solde d'exécution cumulé » pour l'exercice 2023.

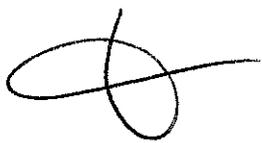
**Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention**

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 14 avril 2023.  
Publiée ou Notifiée le 14 avril 2023.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

**Pour extrait conforme,**

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : Emilie BEC  Signature : 	Nom du Président : Michel BAERT  Signature : 